



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine militaire

Question écrite n° 1600

Texte de la question

M Gustave Ansart interpelle M le ministre de la defense au sujet de l'hopital militaire d'Amelie-les-Bains. En effet, des membres d'associations d'anciens combattants qui le frequentent ont explique que ce centre de soins risquerait d'etre privatise. Il s'agirait du transfert, a breve echeance, des thermes militaires a une societe privee. En consequence, il lui demande de clarifier la situation de cet etablissement et de le maintenir dans le service public.

Texte de la réponse

Reponse. - L'existence d'une etude ayant pour objet la devolution du thermalisme a une strucure autre que celle du departement de la defense est probablement a l'origine de l'inquietude dont fait etat l'honorable parlementaire. Le ministre de la defense confirme que pour l'instant aucune decision de transfert de gestion n'a ete prise et qu'il s'agit essentiellement d'une reflexion visant a ameliorer la situation des interesses. En effet, un tel changement permettrait peut-etre d'assouplir les conditions de recours aux therapeutiques thermales et de favoriser dans certains cas le choix des lieux de traitement pour les curistes. Bien entendu, il n'est pas envisage de modifier les droits ouverts en matiere de soins, les ressortissants du cadre des pensions militaires d'invalidite et les victimes de guerre continueront en tout etat de cause de beneficier de la gratuite en matiere de cure thermale. Aucune transaction n'a ete entreprise pour l'hopital militaire d'Amelie-les-Bains ni pour l'un ou l'autre des etablissements thermaux des armees.

Données clés

Auteur : [M. Ansart Gustave](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1600

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2343